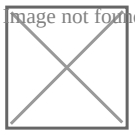


# Rétractation pour une voiture neuve sans crédit

Par **alpine**, le **21/03/2012** à **20:47**

Boujour,
Je suis allé ce samedi en concession à l'occasion d'une porte ouverte.
Je suis ressorti avec un bon de commande signer+un chéque de 500€ D'accompte.
Aprés réflexion je veux annuler le bon de commande.
Suite à un appel au vendeur il me dit que ce n'est plus possible qu il ne peut plus rien faire car j'ai signé sur le bon de commande avec la case "comptant".

Que puis-je faire?
merci d'avance

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **22/03/2012** à **08:04**

Bonjour,
Effectivement, vous ne disposez d'aucun droit à rétractation suite à une commande en concession.
De plus, s'il est bien indiqué "acompte" pour la somme que vous avez versée, vous ne pouvez pas vous dédire, même en perdant l'acompte. Ce qui aurait été possible avec des arrhes.
Donc ici, sauf accord amiable (ce qui semble compromis), vous êtes obligé d'aller au bout de cette vente.

Par **alpine**, le **22/03/2012** à **08:21**

Boujour,

je viens de voir que sur le bon de commande le client"moi"et la signature "mon amie" je ne peux pas faire valoir le doute?????
merci à tous.

Par **janus2fr**, le **22/03/2012** à **08:29**

[citation]Je suis allé ce samedi en concession à l'occasion d'une porte ouverte. [/citation]
Comment est-ce possible que ce soit la signature de votre amie sur le bon de commande si c'est vous qui vous êtes rendu en concession ?

Par **alpine**, le **22/03/2012** à **12:45**

Bonjour,

Nous étions ensemble et s'est mon amie qui a rempli les documents de ce fait a signé.Par contre la demande de carte grise est faite au deux noms.Merci de votre attention.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés